

Bercy va ponctionner la trésorerie des opérateurs de l'Etat, dont Pôle Emploi

« Bercy va récupérer plus de 1 milliard auprès des opérateurs de l'Etat », titre Les Echos alors que le ministre de l'Economie a indiqué, hier, que la moitié de la trésorerie excédentaire de ces établissements sera reprise au prochain budget. Pôle emploi est notamment visé. « Dès le budget 2024, nous récupérerons la moitié des 2,5 milliards d'euros de trésorerie excédentaire chez les opérateurs », a affirmé le locataire de Bercy, citant, notamment, Pôle emploi. 1,25 milliard d'euros de crédits aux opérateurs seront repris au budget général de l'Etat, précise-t-on au ministère. D'après le dernier document budgétaire sur les opérateurs de l'Etat, ceux qui avaient accumulé le plus de liquidités étaient, à la fin 2021, la Société du Grand Paris, les universités, l'Agence de la transition écologique, Pôle emploi et le CNRS. La même annexe « jaune » montre que sur les 33,6 milliards d'euros de subventions pour charge de services publics accordés aux opérateurs, 20 milliards sont dirigés vers seulement cinq d'entre eux. (Les Echos, p.3)

« Les “revues de dépenses” de Bercy ne suffiront pas », titre L'Opinion, soulignant que le rapport sur la « qualité de l'action publique » devait être remis au Parlement « avant le 1er juin ». Mais aussi nécessaires soient-elles pour redresser les finances, l'exécutif sait toutefois que ces revues de dépenses ne seront pas suffisantes et que l'effort de maîtrise des dépenses s'annonce sans précédent. D'ores et déjà, on sait que la suppression de la CVAE, prévue en 2024, va être repoussée à plus tard. Pour l'année prochaine, Bercy cherche 15 milliards d'économies. « Ça va être très difficile de boucler le budget 2023, reconnaît déjà une source gouvernementale. Pour 2024, ce qui a été annoncé n'est pas suffisant pour rentrer dans les clous ». Le message d'un retour à la normale après le « quoi qu'il en coûte » ne passe pas franchement dans les « ministères dépensiers », habitués à voir leurs crédits budgétaires bondir d'année en année depuis 2020. « La revue des dépenses publiques sera nécessaire, mais pas suffisante », avoue-t-on déjà au sein du pouvoir. Bruno Le Maire estime désormais nécessaire de revoir le périmètre d'intervention de la puissance publique. Ce qui impliquerait de réviser la répartition des compétences entre l'Etat central et les collectivités, mais aussi de laisser au privé certains domaines d'intervention. (L'Opinion, p.4)